



DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 12
- ayant pris part au vote : 14
- procurations : 2

L'an deux mille vingt-deux et le 7 avril à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Mariages, sur convocation régulière en date du 31 mars, sous la présidence de Mme Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, M. DENIS MOLET, MME MONIQUE BEZOS, M. ANDRE DA PONTE, M. HERVE LAMACHERE, MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME KATY COLDER.

Etaient absents ayant donné procuration : MME NATHALIE SIMON-LABRIC (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS) MME RENEE HUMEAU (POUVOIR DONNE A MME JACKIE VAZ SANTIAGO).

Etaient absents excusés : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, M. YANNICK PUGET.

DÉLIBÉRATION n° 2022/09

Objet : Affectation de résultat 2021

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil d'Administration que le Budget Primitif 2022 a repris de manière anticipée les résultats de l'année 2021.

Il convient maintenant de procéder à l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2021.

Les résultats étant identiques à ceux affectés par anticipation au Budget Primitif, Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration d'affecter définitivement les résultats du Compte Administratif 2021 au BP 2022 comme suit :

- Excédent de fonctionnement 2021 (R002) : **39 248.65 €**
- Excédent d'investissement 2021 reporté (R001) : **1 440.00 €**
- Restes à réaliser 2021 en investissement reporté en dépenses (chapitre 21) : **900,00 €**



Décision

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décident :

Article 1

A l'unanimité, d'affecter définitivement les résultats du Compte Administratif 2021 au BP 2022 comme suit :

- Excédent de fonctionnement 2021 (R002) : **39 248.65 €**
- Excédent d'investissement 2021 reporté (R001) : **1 440.00 €**
- Restes à réaliser 2021 en investissement reporté en dépenses (chapitre 21) : **900,00 €**

**Pour copie conforme,
La Vice-Présidente
Isabelle GODEAS**



- Transmis le 11 AVR. 2022
- Affiché le 11 AVR. 2022